



# CONTINUONS

## RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 2019

Comme vous le mentionne notre président dans son mot publié dans ce rapport annuel, le conseil d'administration et l'équipe de la SARTEC travaillent avec passion notamment pour offrir aux auteurs francophones les moyens d'écrire nos meilleures histoires (fiction, documentaire, variétés) et d'être associés à la vie économique de leurs œuvres dans une industrie, télévisuelle et cinématographique - traditionnelle comme numérique - forte et concurrentielle. De nombreux résultats nous réjouissent, plusieurs réponses sont attendues, de nouvelles actions sont à entreprendre, et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous anticipons la nouvelle année. Voici quelques faits saillants de celle qui se termine.

### RENDEZ-VOUS

« ÉCRIRE EN FRANÇAIS À L'ÈRE NUMÉRIQUE »

24 NOVEMBRE 2019



Dennis Trudeau, Nicolas Krief, Marie-Josée Ouellet, Michel D'Astous, Chantal Cadieux, Louis-Martin Pepperall, Stéfany Boisvert

## ■ POLITIQUES PUBLIQUES ET FINANCEMENT

La SARTEC a multiplié, au cours de l'année, ses interventions pour exiger plus de contributions à des fonds pour écrire, produire et diffuser du contenu canadien francophone de qualité, tant des diffuseurs traditionnels que des diffuseurs en ligne – canadiens et étrangers – que des fournisseurs de services Internet et de services sans fil qui font de très belles affaires au Canada. Nous attendons avec impatience les résultats de nos démarches auprès du **Comité Yale**, du **CRTC** et de **Patrimoine canadien**.

### COMITÉ YALE

Nous avons hâte de prendre connaissance des recommandations du comité Yale qui sera déposé, au plus tard, le 30 janvier 2020. L'an dernier, la SARTEC s'était empressée de répondre à son appel mentionnant, à juste titre, que la production de contenu canadien de qualité — en particulier les émissions dramatiques et les émissions pour enfants — demeurerait un défi dans le contexte des règles existantes, et que pour mieux réussir sur le marché intérieur et international, des mesures appropriées étaient nécessaires.

Quelles mesures? La SARTEC a déposé trois mémoires au Comité Yale, le [premier](#) conjointement avec nos partenaires de l'AQTIS, de l'ARRQ et de l'UDA, associations représentant respectivement les techniciens, les réalisateurs et les interprètes, et les deux autres au sein de la [Coalition pour la culture et les médias](#) (CCM) et la [Coalition pour la diversité des expressions culturelles](#) (CDEC). Tous insistent pour que le gouvernement exige du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), par décret du Gouverneur en Conseil, de modifier l'ordonnance qui exempte les médias numériques étrangers pour les assujettir à certaines conditions, sans attendre la modernisation de nos lois sur la radiodiffusion et les télécommunications. Dans son rapport intérimaire, le Comité Yale s'est toutefois contenté, en raison de son mandat, d'énoncer ce qu'il avait entendu. Espérons que ses recommandations, que nous avons hâte d'analyser, aideront notre pays à agir promptement pour sauvegarder sa souveraineté culturelle.

### POLITIQUE SUR LES DÉPENSES EN ÉMISSIONS CANADIENNES

Pour assurer la pérennité de notre télévision, nous avons aussi répondu, conjointement avec l'AQTIS, l'ARRQ et l'UDA, aux appels d'observations du CRTC concernant sa proposition de nouveau sondage sur les médias numériques, sa politique de dépenses en émissions canadiennes et la proposition de

**Bell Canada** (Bell) de modifier la propriété et le contrôle de **V Interactions** (V), ainsi que les demandes du **Groupe V Média** de modifier la propriété de **MusiquePlus**.

Le CRTC avait l'intention de lancer un nouveau sondage sur les médias numériques auprès des entreprises de radiodiffusion canadiennes autorisées, sondage devant aussi, selon nous, être mené auprès des grandes entreprises de radiodiffusion de médias numériques non canadiennes fournissant des services au Canada, de même qu'auprès des grandes entreprises de radiodiffusion numériques canadiennes non associées à une entreprise détentrice d'une licence du CRTC. On peut lire le [mémoire AQTIS/ARRQ/SARTEC/UDA](#) sur le site de la SARTEC.

Quant à la politique de dépenses en émissions, la SARTEC s'oppose à toute dilution d'exigences de dépenses en émissions canadiennes (DÉC) ou en émissions d'intérêt national (ÉIN). Pour remédier au sous-financement de la télévision francophone, une neutralité technologique et un traitement équitable doivent prévaloir sur toutes les plateformes des entreprises de radiodiffusion, en ligne ou non. On peut lire le [mémoire de la SARTEC et de ses partenaires](#) sur le site de la SARTEC. En réplique, en plus d'exiger ce traitement équitable, nous énonçons que les dépenses en promotion ne sauraient être admissibles comme DÉC, le CRTC devant trouver d'autres moyens pour promouvoir nos œuvres, car tant que nos budgets ne seront pas accrus, elles ne pourront concurrencer davantage la production étrangère et mieux franchir nos frontières.

Quant à l'acquisition projetée de V par Bell, nous appuyons cette transaction jugée prometteuse pour plus d'émissions d'intérêt national (ÉIN), mais en nous assurant que les conditions de cette transaction soient optimales. On peut lire le [mémoire rédigé par la SARTEC et ses partenaires](#) sur le site de la SARTEC.

### DROIT D'AUTEUR

La SARTEC a comparu et déposé des mémoires dans le cadre de la révision quinquennale de *la Loi sur le droit d'auteur* et s'est intéressée de près à la *Directive européenne sur le droit d'auteur*.

Au Canada, les dernières révisions en droit d'auteur, particulièrement sous le gouvernement Harper, ont malheureusement conduit à une diminution des droits des auteurs et des ayants droit, et à une baisse de leurs redevances dans de nombreux secteurs. Il est plus que nécessaire de demeurer vigilants à l'égard de cette loi fondamentale. C'est d'ailleurs

pourquoi nous avons fait campagne, avec des artistes de toutes disciplines, avec **Une vie sans art, vraiment?** Au moment d'écrire ces lignes, un [manifeste était encore en ligne](#) pour déclarer notre soutien envers une loi canadienne des droits d'auteurs forte. Merci, **Claude Robinson** et **Ricardo Trogi** d'avoir accepté d'être, respectivement, l'un des six porte-paroles de cette campagne.

La SARTEC plaide pour une modernisation de la Loi, l'élimination d'exceptions privant injustement les auteurs et ayants droit de revenus, la présomption de cotitularité initiale du scénariste et du réalisateur sur l'œuvre audiovisuelle, une extension du régime de copie privée sonore à l'audiovisuel et la prolongation du droit d'auteur de 50 ans à 70 ans suivant la mort de l'auteur. On peut lire [notre mémoire](#) sur notre site Web.

Alors que la jurisprudence reconnaît aux scénaristes et aux réalisateurs la présomption de cotitularité du droit d'auteur sur l'œuvre audiovisuelle, des producteurs cherchent malheureusement à remettre cet état de droit en question pour être désignés comme auteur, tentative à laquelle la SARTEC s'oppose farouchement avec nos partenaires de la **Writer's Guild Canada** (WGC), de la **SACD/SCAM**, de l'**ARRQ**, de la **Director's Guild Canada** (DGC) et du **Front des réalisateurs indépendants du Canada** (FRIC).

En mai, nous avons pu nous réjouir que le rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien, **Paradigmes changeants**, sur les modèles de rémunération des artistes et des créateurs, reprenne plusieurs grands principes que nous défendons. Malheureusement, un autre rapport, celui du Comité permanent de l'industrie, suscite la grogne unanime des auteurs et des créateurs, au Québec, comme dans le reste du Canada.

Quant à la *Directive européenne sur le droit d'auteur* adoptée le 26 mars 2019, la SARTEC et la SACD s'en sont évidemment réjoui. La reconnaissance d'un droit à rémunération proportionnelle pour les auteurs, partout en Europe, constitue un pas en avant au niveau européen, comme c'est le cas dans plusieurs pays, dont la France.

Le Canada a beaucoup de rattrapage à faire pour moderniser la législation protégeant ses auteurs, créateurs et industries culturelles, et nous partageons l'incompréhension de nos partenaires internationaux de constater que notre régime de copie privée ne soit pas encore étendu aux reproductions d'œuvres audiovisuelles, quels qu'en soient les supports, incluant les équipements, et peu importe à quelles fins la copie est effectuée: l'écouter, la regarder en différé ou la reproduire sur un autre support. Ce régime s'applique pourtant à l'audiovisuel dans plus de 80% des pays comportant ce régime.

Au Québec, nous sommes heureux de l'engagement du gouvernement du Québec et de notre ministre de la culture, Madame Nathalie Roy, d'entamer la révision de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*<sup>1</sup> (la LSA) et de poursuivre les objectifs mis de l'avant par la Politique culturelle du Québec<sup>2</sup>. Cette législation doit être améliorée notamment afin qu'un seul forum ait compétence pour traiter de tous ses litiges, que ses mécanismes de règlements des différends soient plus efficaces, que tous les auteurs aient accès aux conditions minimales d'engagement reconnues dans nos ententes collectives, et que la responsabilité des administrateurs d'entreprises fautives soit mieux encadrée. Rappelons que la SARTEC est reconnue en vertu de cette législation constituant un levier fondamental, avec la *Loi sur le droit d'auteur*, pour défendre les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des auteurs grâce à son régime inspiré du **Code du travail**.

## FINANCEMENT

Nous avons fait des représentations, à plusieurs niveaux, pour mieux soutenir le travail des auteurs dans les programmes privés et publics.

Au Québec, nous avons pu nous réjouir que le nouveau programme de l'**École nationale de l'humour** (ENH) et de **Netflix** offre aux membres de la SARTEC la possibilité de développer l'écriture d'un projet de comédie en cinéma ou en télévision, en partenariat avec un producteur membre de l'**Association québécoise de la production médiatique** (AQPM). Les projets financés sont issus d'auteurs professionnels, mais qui en sont à leur première œuvre comme auteur principal. Sans l'intervention de la SARTEC, les conditions du programme auraient pu être interprétées comme obligeant les auteurs à céder leurs droits simplement pour permettre à un producteur de tenter de financer leur projet, ce qui n'est évidemment pas respectueux de l'auteur ni conforme à nos ententes collectives industriellement reconnues qui interdisent la cession.

Du côté de la **SODEC**, plusieurs auteurs ont été désagréablement surpris des conditions du nouveau **Programme d'aide à la création émergente** lancé cet été. Bien que l'objectif du nouveau programme soit d'améliorer certaines lacunes du **Programme d'aide aux jeunes créateurs 18-35 ans** qu'il remplace, le fait que seul un producteur, aujourd'hui, puisse déposer le projet d'écriture d'un scénariste ne fait pas l'unanimité, alors que le programme constituait justement un des rares guichets où un scénariste pouvait encore le faire.

Au Canada, la SARTEC tient à remercier le gouvernement fédéral et le **Fonds des médias du Canada (FMC)** notamment pour les efforts déployés pour la mise en place, en mai 2019, d'un **nouveau programme destiné aux premières étapes de développement des scénaristes**. Ce programme répond un peu à la nécessité de mieux soutenir les auteurs à l'étape cruciale de la création d'univers narratifs francophones originaux de grande qualité. La réponse des scénaristes francophones, lors de la seule journée d'ouverture du programme, démontre le grand intérêt de l'initiative. Alors que les points d'accès aux scénaristes se font rares, même sous forme de bourse à la recherche et à la création, en particulier pour les scénaristes qui n'exercent pas une autre fonction, ce programme arrive à point nommé. Nous saluons également que le FMC reconnaisse ne pouvoir exiger, d'un programme de développement aux scénaristes, de meilleurs résultats qu'un programme offert aux producteurs, pour lequel seul un projet sur 10 serait généralement porté à l'écran.

Le programme destiné aux premières étapes de développement a, en 2019, soutenu 47 projets dans le marché de langue française (28 de scénaristes + 19 de collaborations entre scénaristes et producteurs).

### ACCÈS DESTINÉ AUX SCÉNARISTES

*Budget révisé de 560 000 \$ - Les 28 requérants admissibles ont reçu 100 % du montant qu'ils demandaient (environ 20 000 \$)*

### ACCÈS DESTINÉ AUX COLLABORATIONS SCÉNARISTES ET PRODUCTEURS

*Budget révisé de 437 000 \$ - Les 19 requérants admissibles ont reçu 100 % du montant qu'ils demandaient (environ 23 000 \$).*

Pour 2020, nous continuons de penser qu'un jury d'experts serait le meilleur moyen d'évaluer la qualité d'un projet, de son auteur et de son équipe. Dans les deux points d'accès (scénariste ou producteur), nous croyons que les projets devraient idéalement être financés sur la base d'un appel de candidatures d'une durée raisonnable, par opposition à un concours d'une seule journée de premier arrivé, premier servi, comme cette année.

Enfin, rappelons que nous avons accueilli avec joie, au printemps, l'annonce de M. Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme, d'ajouter une

somme additionnelle au budget de Téléfilm Canada pour compléter le financement de la production de films en langue française soutenus par la SODEC, et que nous sommes ravis de l'engagement qu'il a pris, en campagne électorale, d'augmenter le budget de **Téléfilm Canada** de 50 millions.

### PROFIL DE L'INDUSTRIE AUDIOVISUELLE AU QUÉBEC EN 2018

Nous avons contribué, avec l'AQPM, l'ARRQ, l'AQTIS, la DGC, l'UDA et la Table de concertation de l'industrie du Cinéma et de la Télévision de la Capitale-Nationale, à permettre la publication de ce profil qui offre un éventail de statistiques sur l'industrie de l'audiovisuel au Québec.

### ■ NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Nombreux sont les auteurs qui nous témoignent quotidiennement que sans les normes minimales de la SARTEC, ils seraient incapables de négocier des conditions contractuelles décentes, et que plusieurs demandent, encore aujourd'hui, aux auteurs de céder leurs droits moyennant le simple espoir de voir leur travail porté à l'écran. C'est pourquoi les ententes collectives de la SARTEC octroient aux producteurs, moyennant les paiements de cachets d'option, d'écriture, de production et de redevances, les licences nécessaires pour trouver le financement, produire et exploiter l'œuvre audiovisuelle découlant du scénario, et encadrent la possibilité de licences à d'autres fins, à la scène par exemple. L'utilité pour les auteurs de communiquer avec la SARTEC avant de signer tout contrat, quel qu'il soit, est indéniable.

### PREMIER LONG MÉTRAGE CANADIEN FRANCOPHONE ORIGINAL NETFLIX

Les démarches de la SARTEC auprès de la jeune maison de production **Couronne Nord** et de **Netflix** ont permis que les scénaristes du premier long métrage canadien francophone original Netflix bénéficient de contrats SARTEC et soient mieux rémunérés que ce qu'on leur offrait. Selon les informations reçues, le film allait avoir une sortie en salle, appelant l'application de normes minimales industriellement reconnues en cinéma. Or, la première proposition du producteur et de Netflix, à la SARTEC pour les auteurs, était que le film se fasse sans contrat SARTEC et que ses coscénaristes se partagent la moitié moins que nos minimums pour une production d'un tel niveau budgétaire. À la suite de nos discussions avec les juristes du producteur et de Netflix, la SARTEC est satisfaite d'avoir pu convenir d'une entente beaucoup plus respectueuse du travail des auteurs et des normes de notre industrie, incluant la réserve de droits des auteurs pour les diffusions

gérés collectivement. Félicitations à nos auteurs heureux de voir ainsi leur film porté à l'écran.

### DOUBLAGE EN FRANÇAIS (ASSOCIATION NATIONALE DES DOUBLEURS PROFESSIONNELS (ANDP) ET SARTEC)

Le doublage en français au Québec est un fleuron dont les Québécois sont fiers. Le travail des adaptateurs, qui sont les auteurs des adaptations des narrations et des dialogues d'œuvres d'autres langues, est essentiel pour que notre industrie du doublage soit forte et concurrentielle.

Au printemps, nos adaptateurs ont ressenti le besoin de faire le bilan de l'application de leur entente collective SARTEC-ANDP en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et ils nous ont demandé de ne pas la reconduire sans d'abord obtenir, de l'ANDP, plusieurs améliorations de leurs conditions minimales.

Nous sommes très heureux d'avoir pu renouveler, cet automne, une nouvelle entente, conformément à leurs souhaits, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée minimale de deux ans. Félicitons et remercions la grande mobilisation des auteurs adaptateurs dans ce dossier, ainsi que la générosité de leurs collègues **Yvan Guay**, **Huguette Gervais** et **Michel Gatignol** qui ont pris part aux négociations intensives que nous avons eues, avec l'ANDP, cet automne. Remercions également les représentants de l'ANDP pour leur précieuse collaboration dans ce dossier.

### TÉLÉVISION TRADITIONNELLE ET NUMÉRIQUE (AQPM ET SARTEC)

Nous avons amorcé, au printemps, nos négociations pour renouveler avec l'AQPM notre entente collective pour la télévision. Échues depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, ses conditions minimales sont toutefois maintenues tant que nous ne signerons pas une nouvelle entente.

La migration de l'auditoire de nos œuvres télévisuelles sur les plateformes numériques et l'évolution des habitudes, dont l'écoute en rafale, nous incitent à ajuster cette entente collective, et la SARTEC est heureuse de pouvoir compter sur la mobilisation et la solidarité d'auteurs aguerris, comme de la relève, pour en discuter avec les producteurs représentants l'AQPM. Nous avons par ailleurs reconduit, avec l'AQPM, pour une dernière année, la lettre d'entente « nouveaux médias » AQPM-SARTEC conclue il y a plusieurs années, à titre expérimental et sans admission.

### ENTENTES DISTINCTES ET GRIEFS D'INTÉRÊT COLLECTIF

La SARTEC continue à négocier avec les producteurs non liés par nos ententes collectives, à offrir aux auteurs son indispensable service téléphonique, à vérifier leurs contrats et à intervenir lorsque ces contrats ne respectent pas nos ententes collectives. Cette année, l'équipe a traité 741 contrats de plus que l'an dernier, et les règlements de deux dossiers litigieux méritent particulièrement d'être signalés.

#### *Marque de commerce*

Grâce à un arbitrage demandé par la SARTEC, une entente de règlement est intervenue entre un auteur, la SARTEC et une entreprise de production confirmant la faculté de l'auteur du scénario d'accorder une licence d'adaptation de son texte en comédie musicale. De plus, nous avons pu donner à l'auteur l'assurance qu'il pouvait utiliser le titre du film à la scène sans avoir à obtenir l'autorisation de l'entreprise ayant produit le film, et ce, en vertu du contrat conclu conformément à notre entente collective.

#### *La Bolduc (Caramel Films)*

Au printemps, *Caramel Films* avait déposé une requête à la Cour pour demander la révision d'une sentence arbitrale rendue le 27 mars 2019 donnant raison à un auteur pour lequel la SARTEC avait réclamé la juste part du cachet minimal de production, c'est-à-dire le pourcentage du budget auquel l'auteur ou ses coauteurs ont droit au moment du tournage. On peut lire la [sentence arbitrale](#) sur le site Web de la SARTEC. La SARTEC est heureuse d'avoir finalement pu résoudre ce dossier avec le producteur conformément à l'entente collective applicable, mais est navrée d'avoir dû recourir à l'arbitrage pour ce faire.

### ■ PROMOTION ET VALORISATION DES AUTEURS

Il y a un an, nous convions nos membres à une activité de réflexion en compagnie d'experts réputés de différents horizons. En plus de promouvoir le slogan « **Nos histoires font le succès de nos écrans** » sur toutes les tribunes, nous avons beaucoup appris de leurs visions pour saisir davantage les occasions d'en faire plus pour nos membres.

À l'occasion des **Rendez-Vous Québec Cinéma**, nous avons convié les professionnels et le public à deux activités dans le cadre du Rendez-vous Pro, une table ronde portant sur la mention « Un film de » (merci **Luc Dionne**, **Benoit Pelletier**, **Ginette Petit**, **Isabelle Raynauld**, **Marc Robitaille**, **Daniel**

**Roby, Marie Vien et Dennis Trudeau**) et un « [tête à tête](#) » (merci **Catherine Léger** et **Sophie Lorain**). Ces rendez-vous nous ont permis de connaître les secrets des meilleures collaborations possibles - de l'écriture à la postproduction - entre scénaristes, réalisateurs et producteurs. Je vous invite à lire le résumé de la table-ronde, signé **Manon Vallée**, dans ce numéro.

À l'occasion du **Gala Québec Cinéma (IRIS)**, la SARTEC a diffusé une capsule honorant les scénaristes des longs métrages de fiction nommés. Sur la pièce *Burnout Fugue* d'**Alexandra Stréliski**, nous avons illustré le raccourci souvent emprunté, au Québec, sur le crédit d'auteur du film, l'attribuant parfois au seul réalisateur - qu'il ait écrit ou non le film. Au contraire, notre capsule donnait tout le crédit au seul scénariste, qu'il ait ou non dirigé la réalisation du film, et c'est ainsi que seuls nos scénaristes-réalisateurs comme **Denys Arcand, Geneviève Dulude-De Celles** ou **Ricardo Trogi**, n'ont pas vu leurs noms *oubliés*. L'objectif était de féliciter le travail des auteurs des scénarios de notre cinématographie cette année, mais aussi de dénoncer le raccourci.

À l'occasion des **Prix Gémeaux**, nous avons également contribué à encourager le travail de nos membres par différentes initiatives, grâce à la précieuse collaboration de la **Caisse de la culture** et de l'**Académie canadienne du cinéma et de la télévision**.

La SARTEC remercie ses partenaires qui respectent les normes de valorisation des auteurs de l'**International Association of Writer's Guild** (IAWG) et de la **Fédération européenne des scénaristes** (FSE) notamment [The Writer at Film Festivals](#), et offre son entière collaboration à ceux qui souhaitent mieux les respecter.

Avant de conclure mon rapport, je m'en voudrais de ne pas remercier les participants à notre récent rendez-vous « [Écrire en français à l'ère numérique](#) » lors duquel nous avons eu le privilège d'échanger sur nos réussites, nos défis et nos enjeux, en compagnie des auteurs **Chantal Cadieux**, scénariste en télévision et en cinéma (Une autre histoire, Le Monstre, Elles étaient cinq...), **Michel D'Astous**, coproducteur et scénariste (L'heure bleue, Nos étés...), **Nicolas Krief**, scénariste en cinéma (Jusqu'au déclin), **Marie-Josée Ouellet**, scénariste de Webséries (File d'attente, Germain s'éteint...) et **Louis-Martin Pepperall**, scénariste de documentaires, de magazines et de séries jeunesse (Les mini-tuques, On parle de sexe...). Leurs échanges, animés par l'excellent journaliste d'affaires publiques **Dennis Trudeau**, nous ont offert des propos riches et fort révélateurs des interventions énergiques qui s'imposent

à l'ère numérique, notamment du gouvernement fédéral, comme nous le soulignait, entre autres, notre experte invitée sur ces questions, la professeure à l'**École des médias de l'UQAM, Stéfany Boisvert**, qui codirige « *Au-delà de Netflix – Penser la diversité des pratiques et plateformes de télévision en ligne* » et un projet de recherche international sur le format télé « *Un gars, une fille* » créé par l'auteur **Guy A. Lepage**.

## ■ CONCLUSION

Pour terminer sur une note plus personnelle, l'année 2019-20 représente ma première année complète au service de la SARTEC, et vous aurez compris qu'elle fut bien remplie et passionnante. Je remercie chaleureusement le conseil d'administration, l'équipe et nos membres, si inspirants, et nos partenaires, d'ici et ailleurs, en particulier nos guildes sœurs de l'**IAWG**. Du bien beau monde avec qui j'ai énormément de plaisir à travailler.

Oui, des résultats nous réjouissent, plusieurs réponses sont attendues, de nouvelles actions sont à entreprendre, et c'est avec enthousiasme que nous anticipons, malgré les défis, une nouvelle année télévisuelle et cinématographique qui aidera notre culture à être encore plus forte et inclusive. **A**